



Droit à la publication de photo d'un bateau à usage pro

Par **draleuq**, le **05/01/2008** à **22:29**

Bonjour,

Guides touristiques pratiquant la promenade en bateau, nous possédons une barque immatriculée par une préfecture comme il se doit.

Un hôtelier restaurateur voisin publie sur son site commercial une photographie où le bateau en question apparaît de manière claire et nette, immatriculation bien visible. Cette prise de vue n'a fait l'objet d'aucune autorisation de notre part et nous avons demandé au webmaster du dit site de la retirer immédiatement.

Il refuse, disant qu'il n'existe aucun recours légal et qu'il est donc entièrement dans son droit.

Est-ce vrai ?

Merci d'avance de votre réponse.